

3. Les répercussions sur le Canada des efforts de la CE en vue de renforcer la réglementation des aides de l'État

La Commission de la CE considère qu'il est très important, en vue de l'établissement du marché commun en 1992, de réglementer fermement l'octroi d'aides industrielles par les États membres de la CE. En l'absence d'une telle réglementation, d'autres mesures de suppression des obstacles au commerce à l'intérieur de la CE pourraient souvent être contrecarrées si les États membres devaient avoir recours aux subventions industrielles pour aider les entreprises inefficaces, protéger certaines industries des effets de la concurrence ou atteindre d'autres objectifs sociaux ou industriels. La situation décrite ci-dessus démontre que les autorités de la CE en matière de concurrence s'engagent fermement à affronter cette menace en forçant les pays à veiller à ce que les nouveaux plans d'aide soient conformes au Traité de la CEE.

Il ne faut toutefois pas surestimer les effets possibles de cette situation sur le niveau global d'aide dans la CE. Certains États membres continuent de s'opposer vivement à une réglementation plus stricte de leurs subventions industrielles, par exemple à l'intention des sociétés publiques. En outre, même avec l'établissement d'une réglementation plus stricte des subventions de l'État, les États membres seront encore en mesure d'exploiter des plans d'aide de l'État concernant la disparité régionale, la recherche et le développement, la politique sociale et d'autres objectifs permis en vertu du Traité de la CEE.

Il est également possible que la réglementation plus stricte de l'octroi d'aide de l'État sera accompagnée d'un plus grand financement industriel en vertu des programmes exploités par la Communauté. Cela pourrait se produire au moment où la Commission de la CE assume de plus en plus de responsabilités en matière de technologie, et de politique industrielle et régionale à l'échelle de l'Europe. Si les aides industrielles de la Communauté demeurent globalement peu élevées par rapport à celles des États membres, les constatations du Second rapport sur les aides d'État laissent supposer une tendance, dans certains secteurs, à recourir plus aux aides de la Communauté. Il ressort des constatations en question que les subventions industrielles octroyées par la Communauté entre 1983 et 1988 ont augmenté régulièrement, tandis que celles des États membres ont diminué.⁷⁰